



Divorce a l amiable est ce plus simple et est ce que je perd

Par **gilabert**, le **10/03/2009** à **13:54**

suite a la separation deja 2ans avec mon mari .il etait revenu une semaine et est reparti apres de nouveau et me demande le divorce comment se passe til maintenant quoi faire je n pas d enfants et je suis resté 15ans avec lui sans soucis sauf en 2007 il est parti chez une autre femme et il veut faire un divorce a l amiable

Par **milou**, le **10/03/2009** à **14:12**

[fluo]POUR COMMENCER :rnBONJOUR ET MERCI, CA FAIT TOUJOURS PLAISIR.[/fluo]rnJe n'ai pas trop compris votre question???rnQue voulez-vous savoir? Le divorce à l'amiable doit intervenir, par définition, d'un commun accord. Donc soit vous acceptez, soit vous refusez...rnA vous de voir. Néanmoins, il est vrai qu'un divorce par consentement mutuel simplifie les choses et les relations. Vous pourrez par exemple vous contenter d'un avocat pour deux.rnCordialement.